

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 31 mars 2023

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
Collège A – Enseignants : Manon ALTWEGG-BOUSSAC Stéphane DE LA ROSA Arnaud DE NANTEUIL Bénédicte FRANÇOIS Dominique GENCY-TANDONNET Simon GILBERT Sara GODECHOT-PATRIS Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Frédéric MARTIN Pierre de MONTALIVET Gérard TEBOUL Lamprini XENOU Collège B – Personnels BIATSS Johan MENICHETTI Collège C – Doctorants Marc PITON	Laure CLEMENT-WILZ	Béligh NABLI

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 14h15 sous la présidence du Professeur Stéphane DE LA ROSA.

1. – *Activité du Laboratoire MIL depuis le mois de septembre 2022*

A l'occasion de la présentation de l'activité du laboratoire depuis la rentrée universitaire, une discussion s'engage sur l'accompagnement professionnel nécessaire à la valorisation de cette activité. Le rayonnement des unités de recherche présentant une activité scientifique comparable à celle du laboratoire MIL s'appuie notamment sur la mise en place de captations vidéo et de podcasts par leurs universités. Sur ces derniers points, le Professeur Frédéric MARTIN annonce le développement, dans un futur proche, des services liés à la communication au sein de la Faculté de droit.

2. – *Exécution du budget 2023*

Au regard de la multiplication des événements organisés par les membres du laboratoire et des difficultés rencontrées lors de la clôture de l'exercice budgétaire 2022, le Professeur DE LA ROSA insiste sur l'importance des appels d'offre proposés par l'Université. Il conviendrait, à l'avenir, d'appuyer tout projet de manifestation scientifique par la constitution d'un dossier de candidature à ces appels d'offre internes, afin de bénéficier d'un financement complémentaire aux fonds mobilisés sur la dotation du laboratoire.

Au titre des perspectives à faire figurer dans le projet soumis à l'examen du HCERES au cours de la prochaine année universitaire, le Professeur DE LA ROSA évoque la candidature possible du laboratoire au label « Centre d'excellence Jean Monnet », dont l'obtention permettrait de pérenniser sa politique documentaire actuelle. Est également abordée l'éventualité d'un financement de l'ANR sur le thème de l'informatique juridique, dans le cadre d'un projet porté par le Professeur WAGENER. En tout état de cause, le Laboratoire MIL devra prendre position sur des projets scientifiques à même de lui procurer des sources de financement externes.

3. – *Organisation interne*

Le Professeur DE LA ROSA annonce que les nombreuses activités de la Professeure CLÉMENT-WILZ ne lui permettent plus de siéger au sein du conseil de laboratoire. Il est convenu d'attendre le renouvellement du conseil pour procéder à son remplacement. Le renouvellement complet du conseil de laboratoire aura lieu en mars 2024.

Une discussion s'engage sur les axes du laboratoire, dont la cohérence apparaissait comme l'une des préoccupations du HCERES à l'issue de la dernière évaluation. Les Professeurs DE LA ROSA et MAITROT DE LA MOTTE s'accordent pour considérer que des thématiques fortes devront être dégagées au sein de chaque axe dans le prochain rapport. En ce sens, le conseil valide l'identification, par les responsables d'axes, de thématiques structurantes permettant de synthétiser les réalisations scientifiques accomplies depuis 2020, et susceptibles d'établir une projection – non exclusive, mais substantielle – de ses activités futures.

4. – *Vie doctorale*

Le Professeur DE LA ROSA informe les membres du conseil que la composition des comités de suivi individuel intégrés au parcours doctoral devra désormais être validée par les directions de laboratoires. Il annonce également l'avancement du calendrier de la campagne d'attribution des contrats doctoraux délivrés par l'Ecole Doctorale OMI. Au regard des nouvelles échéances, les candidats devront impérativement avoir soutenu leur mémoire de Master à la fin du mois de juin.

Tout en se félicitant du développement de la vie doctorale au sein du laboratoire, le conseil s'accorde sur la nécessité de maintenir la distinction actuelle entre les séminaires doctoraux et les ateliers organisés à l'initiative des doctorants. La tenue parallèle de ces deux cycles pourra toutefois s'accompagner d'une réflexion sur leur dénomination respective, pour mieux marquer leur spécificité.

Au cours des échanges, la Professeure FRANÇOIS rappelle la possibilité d'intégrer les heures de formation dispensées dans le cadre des séminaires de l'Ecole Doctorale OMI au service ordinaire des enseignants-chercheurs, à hauteur de 20h annuelles.

5. – Fonds documentaire / Conventionnement avec le Service Commun de la Documentation

Le Professeur DE LA ROSA indique aux membres du conseil l'état des discussions avec le SCD sur la prochaine convention devant régler le statut du laboratoire en tant que « bibliothèque associée ». Le projet de convention soumis à la direction du laboratoire inclut notamment une nouvelle répartition des activités documentaires entre le laboratoire et la bibliothèque de droit : les opérations d'acquisition des ouvrages, relevant actuellement du laboratoire, reviendraient à la bibliothèque, tandis que l'équipement et le catalogage seraient à la charge du laboratoire.

Au regard de ces éléments, le conseil du Laboratoire MIL rejette la proposition consistant à transférer les opérations d'acquisition au SCD. Il constate par ailleurs que l'établissement d'une nouvelle convention avec le SCD, mais également la gestion quotidienne des fonds et des salles de travail, demeurent suspendus à la pérennisation du poste de magasinier-bibliothécaire obtenu entre 2021 et 2022.

Le Professeur DE LA ROSA rappelle qu'au mois de septembre 2023, tous les membres du laboratoire devront avoir créé un profil sur le portail HAL ainsi qu'une fiche de présentation sur la page internet MIL de l'Université. La généralisation de cette pratique se révèle impérative en prévision de l'évaluation du HCERES.

6. – Questions diverses

Le Professeur MARTIN annonce la tenue d'une table-ronde le 25 mai 2023 autour de l'ouvrage de H.L.A. HART « Le Droit, la liberté et la morale », traduit par Gregory BLIGH. Le conseil donne son accord pour la prise en charge des frais liés à l'organisation de cette manifestation.

S'associant au constat dressé par la Professeure ALTWEGG-BOUSSAC, le conseil souligne la nécessité d'aménager, au sein de la Faculté de droit, une salle dédiée aux différentes activités du laboratoire.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 16h20.

En Faculté, le 31 mars 2023

Faculté de Droit
de l'Université PARIS-EST CRETEIL
Laboratoire Marchés, Institutions, Libertés

